

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK SUPERCYANO 206
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésif contenant du cyanoacrylate.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA
Immeuble "Le Jade"
253 Avenue du President Wilson
93211 La Plaine Saint Denis
France
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| | |
|--|----------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 - (H319) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H335) |

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Contient 2-Cyanoacrylate déthyle

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1



Mention d'avertissement
ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
EUH202 - Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P405 - Garder sous clef
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB)

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Mélange

3.2 Mélanges

| Nom chimique | N° CE | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Numéro d'enregistrement REACH |
|-------------------------|-----------|------------|------------|---|--|-------------------------------|
| 2-Cyanoacrylate déthyle | 230-391-5 | 7085-85-0 | 80 - 100 | Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) | STOT SE 3 :: C>=10% | 01-2119527766-29 -XXXX |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact cutané | Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. En cas de contact avec le produit fondu, refroidir rapidement la portion de peau concernée à l'eau froide. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes et consulter un médecin. |
| Ingestion | En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter le contact avec la peau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants. |
|------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | Les tissus qui sont collés les uns aux autres par accident ne devraient jamais être enlevés chirurgicalement. En effet, même en l'absence de traitement spécial, c'est une question de temps avant que la colle cyanoacrylate se sépare de la peau, des yeux ou de la muqueuse buccale suite à l'effet de l'humidité, de la sueur, des larmes ou de la salive. L'effet peut être soutenu par l'eau et du savon et / ou l'utilisation de lotion pour la peau grasse ou de l'huile de protection. |
|------------------------|---|

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool. Poudre d'extinction. Jet d'eau ou brouillard d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

Mesures de protection individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Endiguer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mesures de prévention des incendies. Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants. Stocker à une température ne dépassant pas .?1 °C/ .?2 °F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs. Respecter la fiche de données techniques.

Autres informations

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Délai de rupture. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. |
| Protection de la peau et du corps | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Protection respiratoire | Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Aucune information disponible |
| Odeur | Aucune information disponible |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|-------------------------------|------------------------------|
| pH | Aucune information disponible | |
| Point de fusion/point de congélation | Aucune information disponible | |
| Point d'ébullition | Aucune information disponible | |
| Point d'éclair | 85 °C / 185 °F | |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible | Sans objet pour les liquides |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité | Aucune information disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucune information disponible | |
| Pression de vapeur | Aucune information disponible | |
| Densité de vapeur | Aucune information disponible | |
| Densité relative | Aucune information disponible | |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | |
| Coefficient de partage | Aucune information disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune information disponible | |
| Température de décomposition | Aucune information disponible | |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible | |
| Limites d'explosivité | Aucune information disponible | |
| Supérieure | Aucune information disponible | |
| Inférieure | Aucune information disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible | |
| Viscosité cinématique | Aucune information disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucune information disponible | |

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

| | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Masse molaire | Aucune information disponible |
| Teneur en solvant (%) | Aucune information disponible |
| Teneur en matière sèche (%) | Aucune information disponible |
| Densité | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente | Aucune donnée disponible |
| Teneur en COV (%) | |

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Une polymérisation peut se produire. Ne pas exposer à une température supérieure à 25 °C/77 °F.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) connu(e).

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu si manipulé selon les instructions.

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Eau. Agents comburants forts. base. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale et des conditions de stockage recommandées.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

| | |
|------------------|---------------------------|
| Inhalation | Aucune donnée disponible. |
| Contact oculaire | Aucune donnée disponible. |
| Contact cutané | Aucune donnée disponible. |
| Ingestion | Aucune donnée disponible. |
| Sensibilisation | Aucun(e) connu(e). |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet irritant cutané.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet irritant oculaire.

Sensibilisation Sans objet.

Mutagénicité sur les cellules Sans objet.

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

germinales

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Sans objet.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 4,990.48 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 2,002.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------------------------------|--|--------------------|-------------------------|
| 2-Cyanoacrylate déthyle 7085-85-0 | > 5000 mg/kg (Rat) > 5 mL/kg (Rat) | >2000 mg/Kg | < 21.1 mg/L (Rat) 1 h |

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité La classification est présentée en section 2 de la présente FDS

Informations sur les composants

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits non utilisés | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. |
| Emballages contaminés | L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

| | |
|----------------------------------|----------------|
| 14.1 ONU/n° d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|---|-------------------------------|
| 14.1 ONU/n° d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Polluant marin | Np |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Aucune information disponible |

RID

| | |
|----------------------------------|----------------|
| 14.1 ONU/n° d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

OACI (aérien)

| | |
|----------------------------------|----------------|
| 14.1 ONU/n° d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe de danger | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

IATA

| | |
|----------------------------------|--|
| 14.1 ONU/n° d'identification | UN3334 |
| 14.2 Nom d'expédition | Liquide réglementé pour l'aviation, n.s.a (1,4-Benzenediol) |
| 14.3 Classe de danger | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN3334, Liquide réglementé pour l'aviation, n.s.a (1,4-Benzenediol), III |
| 14.5 Danger pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | A27 |
| Quantité limitée (LQ) | 30 kg G |
| Code ERG | 9A |

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|--------------------------------------|-------------------|
| 2-Cyanoacrylate déthyle 7085-85-0 | RG 66 |

Fiche de données de sécurité

BOSTIK SUPERCYANO 206
Remplace la version : 20-mars-2017

Date de révision 20-mars-2017
Version 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 20-mars-2017

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité